



Geoffrey Capliez
Secrétaire Général du SNE
Elu CSA SD et CAPD du Pas de Calais
Port. : 06.16.52.82.11
E.mail : geo.cap6@wanadoo.fr

*À Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services de l'Éducation
Nationale du Pas de Calais*

Arras le 3 mars 2023

Objet : Evaluations CE2 - Demande de compensation

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Je sollicite de votre haute bienveillance une compensation soit financière ou en termes de temps pour les enseignants qui ont fait passer les évaluations CE2. En effet, sollicités par leur hiérarchie, ils se sont employés à leur réalisation étant toujours corvéables et ayant le sens du devoir. Lors des différentes instances, vous nous avez expliqué le bienfondé de ces évaluations. Celles-ci émanaient d'une réflexion d'un groupe d'experts pendant la période COVID. Or, notre organisation s'interroge grandement sur l'intérêt et l'objectivité d'un tel outil sans parler des différents mails reçus pour correction ou explicitation du livret. En effet, de nombreux retours de professionnel de terrain tels les enseignants, CPC voire IEN, attestent de multiples exercices inadaptés par rapport à la classe d'âge. Que dire du logiciel pour encoder les résultats ?

Il est sûr que les collègues vont encore passer beaucoup de temps sans aucune reconnaissance pour des résultats peu exploitables ? Notre organisation syndicale réfute le fait de toujours en faire plus sans compensation et considération. Il aurait été opportun d'avoir des regards croisés qui aurait permis de corriger et de donner un sens sur ce nouveau protocole.

Le SNE rappelle son attachement à la liberté pédagogique qu'il prône depuis toujours. Ces évaluations n'entrent pas dans un cadrage ou une circulaire nationale. Elles sont académiques et ne représentant aucun caractère obligatoire pour le SNE. Seuls les collègues qui souhaitent s'en servir comme base de travail peuvent s'en saisir mais en aucun cas celles-ci ne doivent être imposées à tous. D'autant plus que les contenus semblent difficiles pour les élèves, que le temps dévolu à leur correction et encodage seront conséquents et ne pourront entrer dans le cadre des 108 heures ORS étant donné que celles-ci sont largement épuisées au regard de



ENSEIGNER C'EST S'ENGAGER.

toutes les demandes institutionnelles actuelles (évaluation d'école, plan Phare, laïcité, animations pédagogiques, etc...).

Je vous remercie d'avance des réponses que vous pourrez nous apporter sur ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur l'inspecteur d'Académie, l'expression de ma très haute considération.

Geoffrey Capliez